7, 8 ET 10 DÉCEMBRE 2021

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décisions
BOD/2021/12-01	**Recrutement et sélection d'un/e nouveau/nouvelle directeur/directrice général/e** Le Conseil d'administration : 1. Demande au président et à la vice-présidente de gérer le recrutement et la sélection d'un/e nouveau/nouvelle directeur/directrice général/e au nom du Conseil d'administration ; 2. Approuve la recommandation du Comité exécutif sur la composition du comité de sélection qui comprendra : la vice-présidente pour présider le comité, quatre représentants des catégories de groupe du Conseil d'administration et jusqu'à deux représentants de la Banque mondiale ; 3. Appelle en outre les catégories de circonscription à déterminer lequel de leurs représentants devraient rejoindre le comité de sélection; 4. Approuve la proposition que Charles North, directeur général adjoint, puisse occuper le poste de directeur général par intérim jusqu'à ce que le nouveau/la nouvelle PDG soit nommé/e.
BOD/2021/12-02	**Examen à mi-parcours des accords d'hébergement Banque mondiale-GPE** Le Conseil d'administration : 1. Rappelant la décision BOD/2021/04-03, exprime sa gratitude aux consultants indépendants et se félicite du rapport sur l'examen à mi-parcours des modalités d'hébergement Banque mondiale-GPE ; 2. Donne mandat au Comité exécutif de demander une réponse formelle et opportune de la Banque mondiale aux problèmes spécifiques, y compris la structure des frais et la couverture de change ;

	3. Demande au Secrétariat, sous la direction du Comité exécutif, d'entamer en même temps des négociations avec la Banque mondiale pour traiter les problèmes identifiés dans l'examen à mi-parcours du protocole d'accord hôte ; 4. Demande à des consultants externes, sous la surveillance continue du Comité exécutif, d'évaluer les options d'hébergement institutionnel non binaire en fonction de leur faisabilité, de leurs coûts et de leur alignement avec la mission du GPE, pour examen par le Conseil en juin 2022.
BOD/2021/12-03	**Délégation au Secrétariat du pouvoir d'approuver les allocations indicatives au titre du fonds à effet multiplicateur** Le Conseil d'administration : 1. prenant note de la décision FRC/2021/10-02, approuve la délégation au Secrétariat du pouvoir d'approuver les allocations indicatives au titre du fonds à effet multiplicateur, sur la base de manifestations d'intérêt valides, tel qu'indiqué dans l'annexe B du document BOD/2021/12 DOC 05.
BOD/2021/12-04	**Cofinancement en début de période : détails opérationnels** Le Conseil d'administration : 1. Rappelant la décision BOD/2020/11/12-06, approuve les détails opérationnels de l'approche de cofinancement en début de période décrite à l'annexe A du document BOD/2021/12 DOC 06 ; 2. Charge le Secrétariat de veiller à ce que l'opérationnalisation ne compromette pas le leadership des pays ou le rôle des groupes éducatifs locaux, et adhère à toutes les garanties et normes d'assurance qualité du GPE, sans restreindre le choix de l'agent partenaire ou de la source de cofinancement pour accéder aux fonds à effet multiplicateur ; 3. Demande au Secrétariat de faire le point sur les performances de l'approche dans à travers du Cadre de résultats et du Cadre de gestion des risques du GPE, et des mécanismes de suivi énoncés à l'Annexe B.